



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**Union des Acteurs de l'Economie Sociale et
Solidaire du Sud-Gironde
Cap Solidaire**

Association

86 Cours de Verdun
33210 LANGON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –
SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269
Inscription au Tableau de l'Ordre et à la Cour d'Appel de Bordeaux



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**Union des Acteurs de l'Economie Sociale et
Solidaire du Sud-Gironde
Cap Solidaire**

86 Cours de Verdun

33210 LANGON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UAESSSG – Cap Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –

SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269

Inscription au Tableau de l'Ordre et à la Cour d'Appel de Bordeaux

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'information concernant la répartition des subventions accordées à l'association au cours de l'exercice est présentée à la 2^{ème} page des annexes. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables applicables et notamment celui du rattachement comptable des subventions à l'exercice d'attribution.

L'information portant sur le suivi des fonds dédiés est présentée à la 3^{ème} page des annexes. Nous nous sommes assurés de l'adéquation des méthodes comptables appliquées (dont est issue cette information) pour réaliser le suivi de l'utilisation des subventions accordées à l'association conformément à leur objet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

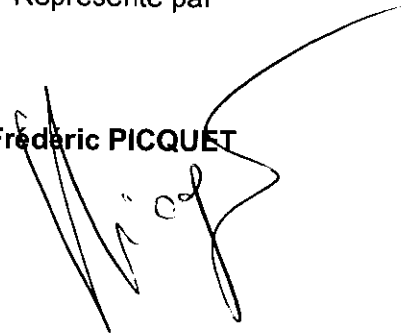
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Canéjan, le 27 mars 2018

Le Commissaire aux comptes
Cabinet Sussan & Associés

Représenté par

Frédéric PICQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Picquet', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit	28 533	3 526	25 006	25,63		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	28 533	3 526	25 006	25,63		
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances	1 760		1 760	1,80	223	0,14
. Fournisseurs débiteurs					911	0,58
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	57 958		57 958	59,41	43 958	28,11
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	12 449		12 449	12,76	111 301	71,17
Charges constatées d'avance	382		382	0,39		
TOTAL (II)	72 550		72 550	74,37	156 392	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	101 082	3 526	97 556	100,00	156 392	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	4 138	4,24	3 428	2,19
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	3 263	3,34	710	0,45
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports			6 600	4,22
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	7 401	7,59	10 738	6,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 470	1,51	2 156	1,38
TOTAL (II)	1 470	1,51	2 156	1,38
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement			89 197	57,03
. Sur autres ressources	22 000	22,55	11 500	7,35
TOTAL (III)	22 000	22,55	100 697	64,39
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	17 798	18,24		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 220	19,70	23 260	14,87
Autres	29 667	30,41	14 464	9,25
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			5 078	3,25
TOTAL (IV)	66 685	68,36	42 801	27,37
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	97 556	100,00	156 392	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens	157		157	6.27	375	100.00	-375	-100.00	
Prestations de services	2 348		2 348	93.73			157	N/S	
Montants nets produits d'expl.	2 505		2 505	100.00	375	100.00	2 348	N/S	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Cotisations			87 894	N/S	172 051	N/S	-84 157	-48.90	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 500	179.64	4 570	N/S	-70	-1.52	
Autres produits			100 697	N/S			100 697	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations			1 456	58.12	8 732	N/S	-7 276	-83.32	
Transfert de charges			7 269	290.18			7 269	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			201 816	N/S	185 353	N/S	16 463	8.88	
Total des produits d'exploitation (I)			204 321	N/S	185 728	N/S	18 593	10.01	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			294	11.74	10	2.67	284	N/S	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			294	11.74	10	2.67	284	N/S	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital			884	35.29			884	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges			998	39.84	80	21.33	918	N/S	
Total des produits exceptionnels (IV)			1 882	75.13	80	21.33	1 802	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			206 496	N/S	185 818	N/S	20 678	11.13	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			206 496	N/S	185 818	N/S	20 678	11.13	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises			1 028	41.04	133	35.47	895	672.93	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés									
Services extérieurs			6 227	248.59	3 504	934.10	2 723	77.71	
Autres services extérieurs			15 935	636.13	13 955	N/S	1 980	14.19	
Impôts, taxes et versements assimilés			36 046	N/S	16 894	N/S	19 152	113.37	
Salaires et traitements			1 674	66.83	381	101.60	1 293	339.37	
Charges sociales			87 910	N/S	38 612	N/S	49 298	127.68	
Autres charges de personnel			24 788	989.54	10 229	N/S	14 559	142.33	
Subventions accordées par l'association			3 624	144.67			3 624	N/S	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements									
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			3 526	140.76			3 526	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		22 000	878,24	100 697	N/S	-78 697	78,14		
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		412	16,45	703	187,47	-291	41,38		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées									
Autres charges									
Total des charges d'exploitation (I)		203 169	N/S	185 109	N/S	18 060			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Déficit transféré (II)									
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change		64	2,55			64	N/S		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (III)		64	2,55			64	N/S		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Total des charges exceptionnelles (IV)									
Participation des salariés aux résultats (V)									
Impôts sur les sociétés (VI)									
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		203 233	N/S	185 109	N/S	18 124	9,79		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		3 263	130,26	710	189,33	2 553	359,68		
TOTAL GENERAL		206 496	N/S	185 818	N/S	20 678	11,13		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
PRODUITS :									
Bénévolat									
Prestations en nature									
Dons en nature									
TOTAL									
CHARGES :									
Secours en nature									
Mise à disposition gratuite de biens et services									
Prestations									
Personnel bénévole									
TOTAL									

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 85 618,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 263,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/03/2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017, les éléments significatifs pouvant être portés à la connaissance des tiers sont les suivants :

Subventions :

Au cours de l'exercice, il a été accordé sur délibération des collectivités et organisations compétentes la somme de 58 000,00 euros pour soutenir le projet associatif de CAP SOLIDAIRE et ses actions particulières.

Des aides complémentaires pour soutenir l'emploi et la coordination des services civiques ont été attribuées pour 29 894,25 euros.

Au 31 décembre 2017, 57 957,88 euros n'ont pas encore été perçus au titre des aides aux projets (dont 22 957,88 euros au titre de projets engagés en 2016) et 1 500,00 euros au titre du soutien à l'emploi.

En détail, les subventions accordées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

NATURE SUBVENTION	MONTANT ACCORDE	MONTANT PERCU	RESTE A PERCEVOIR
DEPARTEMENT GIRONDE (début du projet en 2016) (T-CAP)			10 752,64 €
FSE / DEPARTEMENT GIRONDE (début du projet en 2016) (T-CAP)			10 752,64 €
GARIE (projet 2016) (Cap'Aptitude)			645,60 €
CONS. REGIONAL NLE AQUITAINE (projet 2016) (Actions Cap'Aptitude)			807,00 €
DEPARTEMENT GIRONDE (Fonctionnement)	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
CONS. REGIONAL NLE AQUITAINE (PTCE 2017/2018)	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
POLE EMPLOI (T-CAP)	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
S/ TOTAL	58 000,00 €	23 000,00 €	57 957,88 €
ASP – SERVICES CIVIQUES	17 763,30 €	17 763,30 €	0,00 €
ASP – AIDES CUI	8 464,28 €	8 464,28 €	0,00 €
ASP – AIDES EMBAUCHES	3 666,67 €	2 166,67 €	1 500,00 €
S/ TOTAL	29 894,25 €	28 394,25 €	1 500,00 €
TOTAL	87 894,25 €	51 394,25 €	59 457,88 €

- Suivi des fonds dédiés:

Au 31 décembre 2017, l'état des Fonds dédiés sur subventions dans les comptes de l'association avait la présentation suivante :

NATURE PROJET	T-CAP 31	T-CAP 33	T-CAP PLATEFORME COLLABORATIVE	PTCE 2017/2018	TOTAL
MONTANTS MAXIMUMS ACCORDES SUR EXERCICES PRECEDENTS	71 320 €	37 932 €	20 000 €	0 €	129 252 €
SOMMES ENGAGEES EXERCICES PRECEDENTS	10 109 €	9 946 €	8 500 €	0 €	28 555 €
MONTANT NON UTILISE DEBUT EXERCICE	61 211 €	27 986 €	11 500 €	0 €	100 697 €
MONTANTS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
DEPENSES ENGAGEES DANS L'EXERCICE (limitées au montant maximum accordé)	61 211 €	27 986 €	11 500 €	28 000 €	128 697 €
SOLDE DEPENSES/PREVISIONS PROJET (NON AFFECTEES)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MONTANT REPORTE SUR EXERCICE SUIVANT	0 €	0 €	0 €	22 000 €	22 000 €
	FIN DE LA CONVENTION	FIN DE LA CONVENTION	FIN DE LA CONVENTION	POURSUITE DE LA CONVENTION	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 28 533 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		28 533		28 533
Immobilisations financières				
TOTAL		28 533		28 533

Amortissements et provisions d'actif = 3 526 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		3 526		3 526
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		3 526		3 526

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div.	27 084	3 086	23 998	5 ans
Materiel de bureau et informatique	1 449	441	1 008	3 ans
TOTAL	28 533	3 526	25 006	

Etat des créances = 60 100 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	60 100	60 100	
TOTAL	60 100	60 100	

Charges constatées d'avance = 382 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 1 470 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réaffectées					
Provisions pour risques & charges	2 156	784	1 470		1 470
TOTAL	2 156	784	1 470		1 470

Etat des dettes = 66 685 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	17 798	6 636	11 163	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 220	19 220		
Dettes fiscales & sociales	25 775	25 775		
Dettes sur immobilisations	860	860		
Autres dettes	3 032	3 032		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	66 685	55 522	11 163	

Charges à payer par postes du bilan = 16 553 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 800
Dettes fiscales & sociales	8 753
Autres dettes	
TOTAL	16 553

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 505 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	157	6,25 %
Prestations de services	2 348	93,75 %
TOTAL	2 505	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiquées. Pour l'année 2017, les rémunérations et avantages en nature bruts correspondants s'élèvent à 0 euros.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 800
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	4 800

Provision honoraires Commissaire aux Comptes exercices 2016 et 2017 suite au dépassement des seuils de subvention octroyées en 2016.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 382 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	382
TOTAL	382

Charges à payer = 16 553 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fnp	7 800
TOTAL	7 800

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour congés payés	3 286
Ndf à payer	1 106
Charges de personnel à payer	1 000
Charges sociales sur congés payés	1 049
Autres charges à payer	2 312
TOTAL	8 753